SARL(nom de la société)

Société à responsabilité limitée

Au capital de (*montant du capital)* euros

Siège social : *(adresse du siège)*

RCS *(ville où est situé le registre du commerce dont dépend le siège) n °(numéro de RCS*

**Assemblée générale du** *(date de l’assemblée)*

A *(lieu ou se tient l’assemblée générale)*

Le *(date de l’assemblée)*

A *(heure de la réunion)* heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d’accusé de réception le *(date d’envoi de la convocation).*

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° *(nom et prénom associé)* détenant *(nombre de parts détenues)* parts sociales

2° *(nom de la société et de son représentant, si l’associé est une société ou une autre personne morale)* détenant *(nombre de parts détenues)* parts sociales

*(Et ainsi de suite pour chaque associé, personne physique ou société présent ou représenté à l’assemblée)*

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de *(nombre de parts dont disposent les associés présents ou représentés)* sur les (*nombre de parts totales de la SARL)* parts formant le capital de la société.

Monsieur *(ou Madame) (prénoms et nom du gérant associé)* préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant atteint, l’assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;

-  Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;

- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

-  Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;

-  Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le *(Date de clôture des comptes sociaux)* et quitus à la gérance ;

-  Affectation du résultat ;

- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

**PREMIERE RESOLUTION**

L’assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l’exercice clos le *(date de clôture de l’exercice)*, approuve les comptes de l’exercice qui se traduisent par un bénéfice de *(montant du bénéfice)* euros.

En conséquence elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

**Cette résolution est approuvée à l’unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L’assemblée générale approuve la proposition d’affectation du résultat qui lui a été présentée.

*En l’absence de distribution d’un dividende, indiquer :*

En conséquence, les *…(pertes ou bénéfices)…* de l’exercice, qui se montent à *….(montant)…* euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

*En cas de décision de distribution d’un dividende, indiquer :*

En conséquence, les bénéfices de l’exercice se montant à la somme de …*.(montant)..*.. euros, sont affectés comme suit *(à adapter le cas échéant)* :

• dotation à la réserve légale : .*..(montant).*.. euros ;

• dotation aux réserves statutaires : *…(montant).*.. euros ;

• dividende total revenant aux actionnaires : *…(montant)…* euros ;

• report à nouveau : *…(montant).*.. euros ;

Le dividende à répartir au titre de l’exercice est fixé à *…(montant)..*. par action. Il sera mis en paiement le *…(date)..*., après déduction des prélèvements sociaux de 15,5 % et, sauf dispense, du prélèvement fiscal de 21 %.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à l’abattement prévu à l’article 158, 3, 2° du code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à *….(la majorité ou, le cas échéant, l’unanimité)….*

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

• Exercice n-1 : dividende par action, nombre d’actions, abattement

• Exercice n-2 : dividende par action, nombre d’actions, abattement

• Exercice n-3 : dividende par action, nombre d’actions, abattement

Cette résolution est adoptée à *….(la majorité ou, le cas échéant, l’unanimité)…*.De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

**QUATRIEME RÉSOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d’une copie ou d’un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l’article *…(numéro)…* des statuts, par *….(désignation des signataires)..*. pour servir et valoir ce que de droit.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en … originaux,

À … (ville du siège social)

Le … (date)

*SIGNATURE DES ASSOCIÉS*

Fait à *(lieu de signature)*

Le *(date de signature)*

*Signatures*